

Séance du lundi 22 juin 1914.

Présidence de M. Peytral

La séance est ouverte à 2 heures.

Sont présents : M. M. Aimond, Amie, Barbier, Alexandre Bérard, Chastenet, — Chautemps, Deville, Doumer, Ferdinand Dreyfus, Maurice Faure, Gervais, Dupont, Lintilhac, Lourties, Millies-Lacroix, — Mougeot, Lucien Hubert, Henri Michel, De Selves, Crovisat.

M. Lourties donne lecture d'un rapport sur le projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet la création d'une école nationale professionnelle à Carbes.

M. le Président fait observer que ce projet de loi soulève bien des questions. Tout d'abord M. le ministre des finances n'a fourni aucun renseignement à la commission sur l'importance de la dépense et son incorporation au budget de 1914. Il est donc nécessaire de l'entendre sur ce projet de loi, au point de vue financier.

M. Mougeot déclare qu'il n'a aucune objection à formuler contre la création

2  
 De cette nouvelle école, mais il croit devoir faire observer que le chiffre de la dépense est très élevé et qu'il existe d'autres écoles similaires auxquelles on a marché des crédits, rendant ainsi leur fonctionnement difficile et les empêchant de rendre les services pour lesquelles elles ont été fondées.

M. Doumer estime qu'il y aurait une observation plus utile à faire au sujet du chap. 32 du budget du commerce relatif aux écoles professionnelles nationales, à savoir que toutes ces écoles sont insuffisamment dotées.

M. Millies-Lacroix fait remarquer que dans l'exposé des motifs le Gouvernement chiffre à 160,000 fr. la contribution de l'Etat qui devra être inscrite au budget de 1914. Il lui est été fait de demander un crédit supplémentaire de pareille somme; il ne pas fait et le Sénat sera obligé de diminuer de diminuer de 100 fr. le crédit du chap. 32 pour que le projet retourne devant la Chambre.

M. le Président propose de renvoyer à une séance ultérieure la suite de cette discussion, les avis semblent partagés et la commission manquant des renseignements financiers nécessaires.

Cette proposition est adoptée

5

no. Lins tilhac entre autres ensuite la commission de divers amendements déposés sur divers chapitres du budget de l'Instruction publique par M. No. Cazenave, Perdot et Strauss. A la suite de ses explications, la commission adopte un amendement de M. Cazenave tendant à relever le crédit du chap. 132 de 15,000 fr. en vue du relèvement des traitements de diverses catégories de fonctionnaires de l'Instruction publique. Elle adopte également l'amendement de M. Perdot sur le même chapitre, amendement tendant au rétablissement d'un crédit de 1,985,000 fr. destiné à assurer un médicamenteux aux instituteurs âgés de 49 ans le bénéfice des majorations de traitements accordées aux membres de l'enseignement primaire. Toutefois, à la suite d'une observation de M. Alexandre Bérard s'élevant contre cette préférence des employés de l'Etat de recevoir que des salaires de misère, alors que nos petits paysans sont cent fois plus malheureux, la commission décide que M. le Président prendra, en cours de séance, l'avis de M. le Ministre des Finances.

Enfin la commission, sur la proposition

4  
 De No. le rapporteur, la commission repousse  
 deux amendements de M. Straum demandant:  
 le premier, qu'un enseignement post-scolaire  
 soit créé le plus tôt possible; le second, qu'il  
 soit procédé à la dotation de deux chaires  
 nouvelles au Collège de France.

La commission, après explications fournies  
 par M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur du  
 budget du travail et de la prévoyance sociale,  
 maintient ses décisions relativement aux  
 chapitres 7, 12 et 28 du budget en question.

M. Deville rapporteur du budget du  
 ministère de l'agriculture donne lecture  
 d'une lettre de M. le ministre de l'agriculture  
 dans laquelle il propose à la commission  
 d'étendre aux agents des eaux et forêts la  
 mesure prise en faveur des agents des postes.  
 Si elle acceptait cette proposition, il serait  
 nécessaire de réduire de 100 fr. les chap. 90,  
 91 et 93 du budget de l'agriculture.

M. Dupont, rapporteur du budget des  
 postes fait la même proposition en ce qui  
 concerne les chap. 2, 3, 4, 5 et 20 du budget  
 des postes qui seraient également réduits de  
 100 fr. pour permettre à la Chambre de remettre  
 en harmonie le budget des postes avec celui  
 de la Caisse d'épargne.

5

M. Doumer s'élève contre ce procédé de réduction de 100 fr. qu'on emploie à jet continu et qu'il trouve inadmissible.

M. le Président se rallie à la manière de voir de M. Doumer; il a toujours combattu cette procédure et propose à la commission de voter une résolution dans ce sens et de la transmettre au Gouvernement afin qu'il prenne l'initiative de cette réforme.

Cette proposition est adoptée.

La commission adopte également une proposition de M. Dupont tendant au rétablissement au chap. 1<sup>er</sup> du budget des Postes des émoluments d'un chef de bureau qui vient d'être remplacé.

La séance est levée à 3 heures.

---